

Image not found or type unknown



## SURTAXE LOYER PETITE SURFACE

Par **VADE**, le **02/01/2012** à **18:51**

Bonjour

Nous louons actuellement une chambre de bonne meublée de 8 m2 dans Paris 16e au prix de 430euros/mois hors charges.

Suite à l'application de la loi sur la taxe des loyers pour petites surfaces, je souhaiterais savoir s'il nous est possible de demander au locataire de faire 2 virements par mois : un concernant le loyer (320 euros) et un autre virement qui concernerait la location des meubles (canapé, réfrigérateur, plaques chauffantes, micro ondes...).

Merci de votre réponse.

Cdt.